

Avis de Soutenance

Madame Supaporn PITUCKPHAOSAKUL

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le droit d'agir en justice en contentieux environnemental : étude de droit comparé thaïlandais et français

dirigés par Madame Catherine RIBOT

Soutenance prévue le **vendredi 08 novembre 2024** à 9h00

Lieu : FACULTÉ DE DROIT DE MONTPELLIER 39, RUE DE L' UNIVERSITÉ – 34060 MONTPELLIER

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

| | | |
|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Mme Fanny TARLET | Université de Montpellier | Examinatrice |
| M. Florian LINDITCH | Aix-Marseille Université | Rapporteur |
| Mme Catherine RIBOT | Université de Montpellier | Directrice de thèse |
| M. Stéphane BOLLE | Université Paul Valéry | Examineur |

Mots-clés : Intérêt à agir, Droit de l'environnement, Responsabilité environnementale, Le droit d'agir,

Résumé :

Résumé en français : Le droit d'agir en justice dans un litige environnemental peut être appliqué par les citoyens thaïlandais, tant devant la juridiction administrative que devant la juridiction judiciaire, ce qui peut engendrer une confusion sur la juridiction et l'interprétation du droit de demandeur. De plus, les procédures environnementales pour les parties posent des problèmes en raison des différents systèmes d'instruction des faits, même si les motifs de l'affaire sont les mêmes. Il serait donc intéressant d'étudier le droit d'agir en justice tant les personnes privées que les personnes morales et un procès dans les contentieux environnementaux en France afin de les appliquer de manière appropriée et efficace au droit thaïlandais.